

CSCVC

Conférence des
Sociétés
Chorales
Vaudoises de
Concert

p.a Georges Caille
Ch. du Muveran 7
CH-1012- LAUSANNE
tel. & fax 021 323 70 92
courriel : gcaille@bluewin.ch
site : <http://www.cscvc.ch>

check-list orchestres

CSCVC / 2 mars 2010

La société chorale est PRODUCTRICE du concert => responsabilités diverses

choix des oeuvres	<ul style="list-style-type: none">- doit correspondre aux capacités financières de la chorales (durée et nombre de musiciens)- le nombre de chanteurs doit correspondre au volume sonore de l'orchestre (2 à 3 fois plus de chanteurs que de musiciens)
budgets	demander devis pour estimer la faisabilité financière
communication	Une réunion au moins 6 mois à l'avance doit permettre de discuter des points suivants Par la suite, une seule et unique personne répond pour la chorale.
Contrats <i>voir fiches ad hoc</i>	définir les coûts d'abord selon le prix exact (tarif USDAM) puis adapter <ul style="list-style-type: none">- rationaliser la gestion du temps (plan de travail détaillé par instrum.)- instruments spéciaux- transport instruments- repas- transport musiciens- matériel d'orchestre- droits (enregistrements, retransmissions et photos)- s'assurer de la qualité d'indépendant des solistes (attestation à fournir)
logistique : discuter de	<ul style="list-style-type: none">- contacts chef – violon solo- discipline ! le compteur financier tourne- réception (informer l'orchestre bien avant le concert)- invitations (anticipation)- programme (logotypes, photos, CV, bon à tirer en accord avec l'orchestre)- promotion (collaborer pour contacts avec la presse)- billetterie (voir si collaboration)- salles : assurer l'espace de env. 1,5 m² par musicien- assurance accident (contrat bagatelle)
Orchestres étrangers	Sont soumis à l'impôt à la source Voir memento ad hoc et exemple de contrats